



Traité Demai

Michna 2 - Chapitre 2

הַמְקַבֵּל עָלָיו לְהִיּוֹת נְאֻמָּן,
מְעַשֵּׂר אֶת שְׁהוּא אוֹכֵל,
וְאֵת שְׁהוּא מוֹכֵר,
וְאֵת שְׁהוּא לוֹקֵחַ,
וְאִינוֹ מִתְאַרֵחַ אֶצֶל עַם הָאָרֶץ.
רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר,
אִף הַמִּתְאַרֵחַ אֶצֶל עַם הָאָרֶץ נְאֻמָּן.
אָמְרוּ לוֹ:
עַל עֲצָמוֹ אִינוֹ נְאֻמָּן, כִּי־צַד יִהְיֶה נְאֻמָּן עַל שְׁל אַחֲרֵימָּם?

Celui qui prend l'engagement d'être digne de confiance doit prélever la dîme sur ce qu'il consomme, sur ce qu'il vend et sur ce qu'il achète et ne doit pas accepter l'hospitalité chez un 'am haarets (un ignorant). Rabbi Yehouda dit : même en acceptant l'hospitalité chez un 'am haarets, il est digne de confiance. Mais, les Sages lui ont objecté, s'il n'est pas digne de confiance en ce qui le concerne, comment le serait-il pour les autres ?



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions